

MES INFORMATIONS

Nom Prénom Société

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Email

FORMATION CHOISIE

LES FONDAMENTAUX DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU COACHING EN ENTREPRISE
DÉCEMBRE 2018
À MARS 2019
SESSION FC30TER
8 JOURS

LES FONDAMENTAUX DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU COACHING EN ENTREPRISE
MARS 2019
À JUIN 2019
SESSION FC31
8 JOURS

CYCLE PRATICIEN COACH
AVRIL 2019
À FÉVRIER 2020
SESSION CP30TER
17,5 JOURS

CYCLE PRATICIEN COACH
SÉPTEMBRE 2019
À JUIN 2020
SESSION CP31
17,5 JOURS

CYCLE MASTER COACH
NOVEMBRE 2018
À DÉCEMBRE 2019
SESSION MC11
14 JOURS

Soit un montant TTC de :

Date :

Signature

À RENVoyer À L'ADRESSE SUIVANTE :

ACADÉMIE DU COACHING
10 rue des Terres au Curé
75013 PARIS

c.colou@academie-coaching.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Tout formulaire d'inscription doit être accompagné du règlement de la totalité du montant, par chèque bancaire ou virement établi au nom d'ACADÉMIE DU COACHING.
2. Le nombre de participants par cycle est volontairement limité. Les inscriptions seront donc prises en compte par ordre d'arrivée et, pour les participants aux cycles Praticien et Master Coach, par ordre d'acceptation au vu des prérequis.
3. Si vous êtes une entreprise ou une institution, merci de nous adresser un bon de commande spécifiant le nom de l'entreprise à facturer et le nom du participant.
4. Les éventuels désistements doivent se faire par courriel, fax ou lettre à l'Académie du Coaching. Les sommes versées sont remboursées, diminuées de 100 € pour frais de dossier ou de 1.100 € si l'annulation a lieu respectivement plus d'un mois ou moins d'un mois avant le début de la formation.
5. Ateliers : pour toute annulation moins de 15 jours avant l'atelier, la totalité du règlement est conservée ou reportée sur un autre atelier de l'année en cours ou suivante après accord de l'Académie du Coaching.
6. Frais: les frais d'hébergement et séminaires sont facturés au forfait en sus des frais pédagogiques. Ils sont indissociables du montant total de la formation ou de l'atelier.
7. Frais de dossier ou règlement en plusieurs fois : les règlements non effectués à l'inscription et après accord de l'Académie feront l'objet d'un supplément de facturation équivalant à 10 % du montant total de la formation, les demandes de constitution de dossier de prise en charge feront l'objet d'un supplément de facturation équivalant à 5 % du montant total de la formation.
8. Informations pratiques: les informations pratiques concernant le lieu vous parviendront avec la lettre de confirmation deux semaines avant le début de la formation.